

**Congrès de l'ANDEVA à Rouen
Vendredi 24 mai 2024**

**Allocution de Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime**

Mesdames Messieurs les présidents et présidentes,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur, mais aussi un plaisir, de pouvoir venir vous saluer à l'occasion de votre congrès national, même si j'aurais souhaité rester plus longtemps pour participer à vos travaux, mais malheureusement d'autres sollicitations m'attendent sur ma circonscription aujourd'hui.

Je partage avec vous, de longue date, le même engagement opiniâtre et constant, exigeant, pour la reconnaissance et la défense des droits des victimes de l'amiante et de leurs familles.

Plus qu'un engagement d'ailleurs, mais un combat, un véritable parcours du combattant depuis des décennies pour que soient reconnues toutes les conséquences de l'exposition à l'amiante, les droits des victimes, leur indemnisation, mais aussi pour que soient prises toutes les mesures qui s'imposent pour protéger et prévenir toute exposition à ce poison qui continue de rendre malade et de tuer.

Et chacun est à même de mesurer combien l'action, les actions, les mobilisations des associations sont déterminantes sur tous ces sujets.

Car c'est malheureusement bien connu, aucun combat n'est jamais gagné pour l'éternité et il nécessite de ne jamais baisser la garde.

J'en veux pour preuve cette décision prise en catimini en fin d'année par Santé Public France d'abandonner, faute de crédit, le programme de surveillance du mésothéliome pleural (le PNSM). En dépit des alertes de la communauté scientifique qui estime que l'on se prive ainsi d'un outil d'observation essentiel pour appréhender cette maladie provoquée par l'amiante et qui ne recule pas.

J'ai multiplié, ainsi que le groupe d'études « amiante » constitué à l'Assemblée Nationale, les démarches en vue de revenir sur cette décision incompréhensible.

Le ministre de la Santé nous répond qu'il n'est nullement envisagé de renoncer à cette surveillance et parle de difficultés techniques rencontrées par Santé Publique France pour mettre en œuvre la stratégie de cette surveillance. Il parle d'ajustement des modalités concrètes de cette surveillance notamment en termes de sécurisation des données de santé et annonce un nouveau protocole de surveillance sous peu.

Le groupe d'études amiante constitué à l'Assemblée, sous la présidence de Gilbert Le Gac député du Finistère et dont je suis membre du bureau, poursuit ses travaux dans différentes directions.

Je souhaite vous transmettre un message de mon collègue Didier Le Gac qui ne peut, malheureusement pas, être avec nous aujourd'hui et qui fait le point sur nos travaux.

(Lecture du message)

Tous ces travaux utiles restent cependant contrariés par ces décisions de justice successives qui refusent toujours d'accorder aux victimes un procès pénal. En mars encore, la Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté les pourvois des victimes dans le dossier des chantiers navals de Dunkerque (Normed). L'année dernière c'était le Tribunal correctionnel de Paris qui a invalidé la procédure lancée par 2.000 victimes.

Classé cancérogène dès 1977, il aura pourtant fallu attendre 20 ans pour que la France interdise l'amiante qui est responsable de 70 à 100.000 décès par an d'ici 2050 selon le Haut Conseil de la Santé Publique. L'INSERM avance même le chiffre de 180.000 décès.

Et aucun coupable ? La faute à la fatalité ? C'est inacceptable.

Alors en effet, la mobilisation reste de mise et vous y contribuez largement. C'est une question de reconnaissance et d'indemnisation des préjudices subis par ce que l'on a de plus précieux : sa santé.

C'est une question d'humanité et de justice.

C'est aussi un plaidoyer constant pour refuser de mourir par son travail.

Malheureusement, sur ce point, le constat est affligeant. Depuis 15 ans, deux travailleurs décèdent chaque jour d'un accident au travail et ce chiffre est en hausse de 14% sur un an. Et là encore, ce n'est pas dû à la fatalité. L'absence de volonté politique pour lutter contre cette hécatombe silencieuse comme le journal « Le Monde » l'a dénoncé il y a quelques jours est évidente.

La décision prise par le gouvernement d'Edouard Philippe de supprimer les CHSCT de plein exercice en est l'une des illustrations.

Et je n'évoque ici que les accidents du travail, pas les maladies professionnelles elles aussi en progression.

Enfin, je crains que nous ayons à connaître dans les prochaines années un autre scandale sanitaire lié au travail et qui touche 100% de la population, celui des PFAS, ces substances chimiques très résistantes ou éternelles utilisées dans l'industrie depuis les années 50, aux conséquences dramatiques sur la santé et l'environnement.

Malgré les lanceurs d'alerte qui se sont multipliés au cours des dernières décennies, le gouvernement vient tout juste de lancer un plan d'action 2023-2027 pour disposer de normes pour guider l'action publique et établir des directives d'interdiction au niveau européen.

Vive le Capitalisme !

J'ironise bien sûr et j'ai conscience d'être bien sombre. Mais ce n'est qu'une impression. Car on peut aussi estimer que tous ces sujets, tous vos combats, sont à l'origine de changements conséquents à venir dans les modèles et normes qui régissent l'économie.

La prise de conscience citoyenne est en marche. 69% des Français estiment que le capitalisme sous sa forme actuelle fait plus de mal que de bien sur nos vies et sur la planète. Le rapport au travail change et ça s'accélère depuis la crise Covid.

Nos luttes, nos engagements, nos alertes y contribuent.